DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
valant règlement de consultation
pour des travaux de broyage de souches sur le site de la Fontaine
à St Eloy la Glacière

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Formation Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez (SMPNRLF)
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise**)**

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée du Marché

3.1. Objet des travaux

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet de restauration de zones humides visant, la création d'une mosaïque d'habitats et le maintien de parties ouvertes par la mise en place de pâturage. Afin de contribuer au démarrage de cette dynamique ces travaux ont pour objet, la conversion d'une parcelle, actuellement en friche, en une pâture en prairie naturelle.

Pour cela, l'entreprise retenue devra réaliser :

- Le broyage en surface (environ 10 cm de profondeur) des souches et de la régénération naturelle (genêts, sureaux, saules, bouleaux …) issue d'une coupe à blanc d'épicéas réalisée en 2008.
- L'abattage et le débardage vers une plateforme de bois énergie des arbres ne pouvant être broyés.
- Les arbres marqués d'un point de peinture de couleur « bleu » devront être préservés dans l'optique de garder des points d'ombrage sur la parcelle.

3.2. Durée du marché

Le marché est conclu pour **5 mois** à compter de sa date de notification.

LOCALISATION GENERALE :

Les travaux se situent sur la commune de **Saint-Eloy-la-Glacière (63890).**

Distance depuis Ambert : 20 km

depuis Issoire : 35 km

depuis Courpière : 30 km

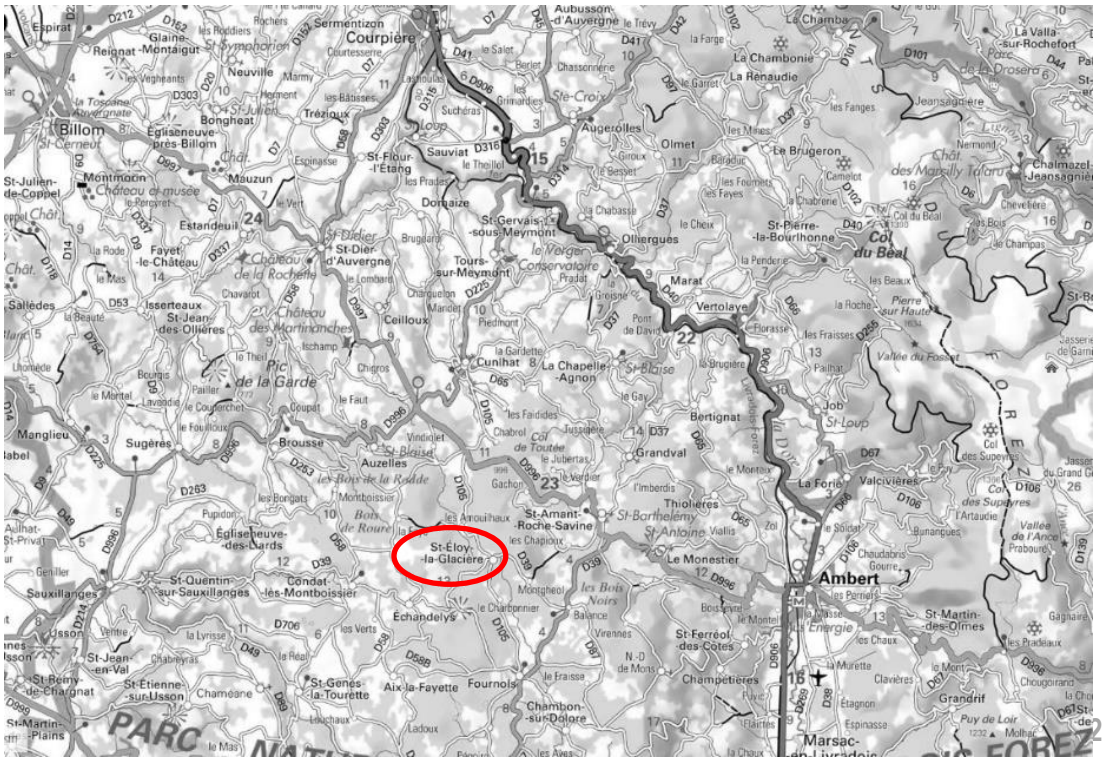

Ils se dérouleront sur la parcelle B 575 située au sud du bourg de Saint-Eloy-la-Glacière.

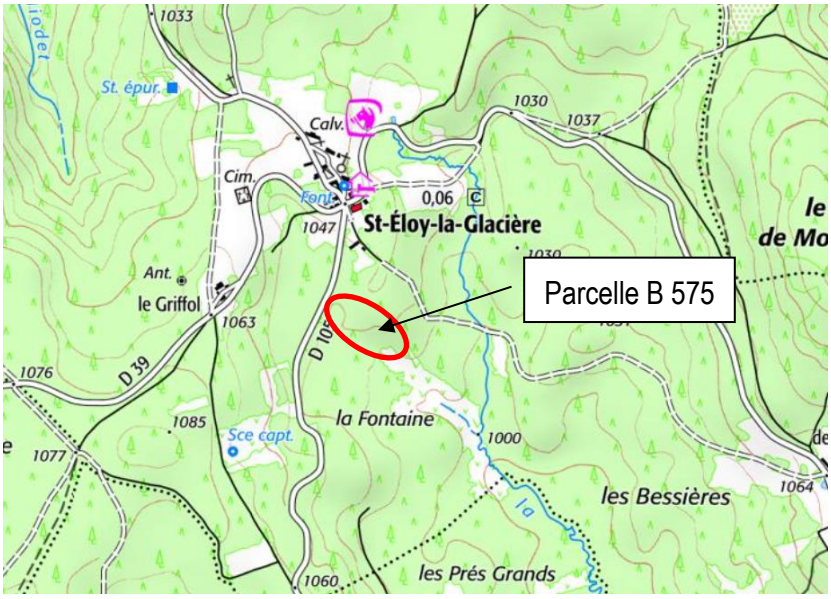

DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

Il s'agit de réaliser un broyage de surface de différentes zones de la parcellle afin de recréer une prairie naturelle. Le broyage devra permettre :

- De faire disparaitre les souches d'épicéas encore visibles : leur décomposition est déjà bien avancée.
- De faire disparaitre la régénération en gênets, très présentes sur la parcelle. Le principe de l'intervention étant de broyer le genets sous le collet (pas de broyage au dessus du sol qui aurait pour effet de renforcer sa colonisation).

L'intervention concernera **2 zones** :

- Une surface d'environ 1 500 m² au nord-est de la parcelle B 575.
- Une surface d'environ 10 500 m² au sein B 575 située entre une zone boisée sur le haut de la parcelle et une zone humide sur le bas de la parcelle.

Aucun engin ne devra circuler dans la zone humide située dans le bas de la parcelle.

Au sein des zones à broyer, les arbres identifiés avec un point de peinture de couleur « bleu » devront être préservés dans l'optique de garder des points d'ombrage sur la parcelle. Les autres arbres/arbustes, qui ne pourraient pas être broyés devront être abattus manuellement (marquage en couleur rose) et débarder sur le tas de « bois energie » déjà présents à l'ouest de la parcelle.

Au sein de la zone boisée, <u>les arbres tombés au sol ou en passe de l'être (marquage en couleur rose) devront être débardés</u> vers la zone de « bois energie ». Cela permettra de créer des zones de clairières au sein du boisement et de faciliter le passage du bétail qui sera parqué dans la parcelle.

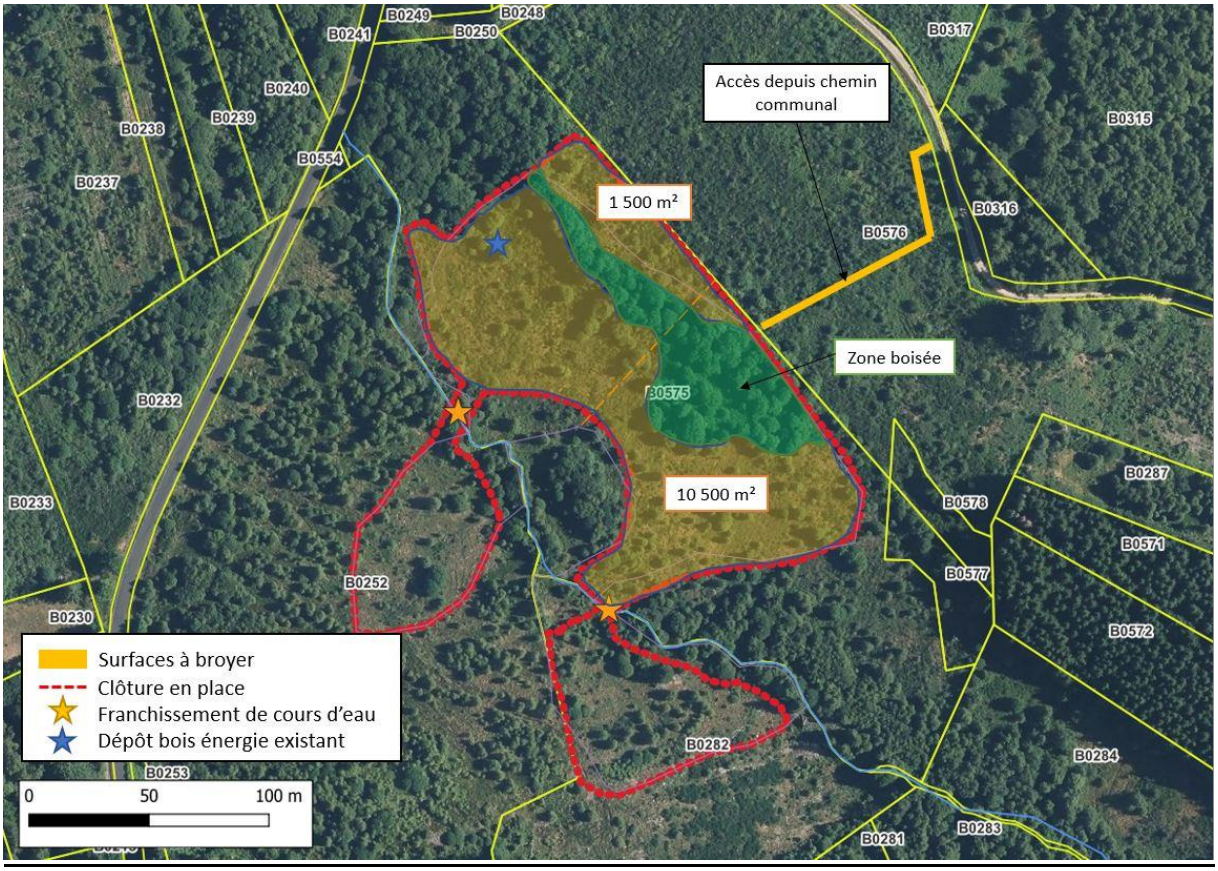

DELAIS D'INTERVENTION :

Sauf conditions climatiques exceptionnelles, les travaux devront impérativement avoir lieux avant le **15 septembre 2025**.

Néanmoins, les candidats s'engageant sur une réalisation avant le vendredi 11 juillet 2025 seront valorisés lors de l'analyse des offres.

En effet en intervenant avant cette date, nous espérons profiter de la pollinisation des graminées situées à proximité du site pour une végétalisation du site en herbacée autochtone. Cette dernière pourrait alors être complétée, si nécessaire, par un semi en début d'automne.

4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (50%)
2. Pertinence, qualité du matériel et compréhension de la commande (25%)
3. Période d'intervention (25%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une ou plusieurs offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Il n'est pas prévu d'acompte dans le cadre de ce marché.

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **13/06/2025** à **17h00** (Dernier délai).
A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☐

11. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé ;
- ✓ Un RIB ;
- ✓ Un devis détaillant la prestation (moyens humains et matériels proposés) ;
- ✓ Un planning de réalisation sur lequel le candidat s'engage ;
- ✓ Le prestataire pourra compléter sa réponse par toutes pièces complémentaires qu'il jugera pertinentes pour la bonne compréhension de son offre.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le……..	Le……..
Signature et Cachet de l'entreprise	Signature et Cachet du Président de la Formation Formation Grand Cycle de l'Eau du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez